

Arrondissement de Noisy le Sec.

H14L72/11

(1890-1900)

Suppression du Fonds de Solidarité des employeurs
à compter du 1^{er} janvier 1931

Liste d'agents accidentés par faits de service

S.N.C.F.

Paris, le 3 octobre 1950

P. 3967
D2

Comptabilité
Générale

URGENT

Bureau des Recettes
49, rue de Londres
PARIS

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
du Service Matériel & Traction
de la Région EST

Fma2 N° 1143

OBJET : Suppression du Fonds de Solidarité des Employeurs à compter du 1er janvier 1951.

Je crois devoir vous informer que le Comité Inter-Ministériel d'Economies, institué conformément à l'article 31 de la Loi des Finances du 31 janvier 1950, a décidé la suppression totale, à compter du 1er janvier prochain, du Fonds de Solidarité des Employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre.

Je vous serais obligé, en conséquence, des dispositions que vous voudrez bien prendre afin que les dossiers actuellement en instance ainsi que les opérations comptables y afférentes soient régularisées dans le plus court délai afin de nous permettre de poursuivre d'urgence auprès de cet Organisme le règlement des sommes qui nous restent encore dues à ce jour.

Le Chef de la Subdivision
du Mandatement
signature.

SNCF-EST

Subdivision de
la Comptabilité

N° MT.67.64.920

Copie à

- Monsieur le Chef de la Division de la Traction
- Monsieur le Chef de la Division du Matériel
- Monsieur le Chef de la Division du Service Général (PERS)
- Monsieur le Chef de la Subdivision des Approvisionnements
- Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel ML 1 - ML 2
ML 4 - ML 7 - ML 8 - ML 9
- Monsieur 1^{er} Ingénieur principal, Chef des Ateliers d'Epernay
- Monsieur le Chef d'Arrondissement de la Traction TRA 1 -
TRA 2 - TRA 3 - TRA 4 - TRA 7 - TRA 8

en le priant de bien vouloir nous faire adresser de toute urgence les dossiers en instance relatifs à des accidents du travail résultant de faits de guerre, afin de nous permettre de poursuivre le recouvrement des sommes dues par le Fonds de Solidarité des Employeurs avant la suppression de cet Organisme.

Paris, le 10 octobre 1950
P. le Chef de la Division
du Service Général

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Boyer

*Personnel
10.10.50*

Noisy-le-Sec, le 3 Août 1950

ML1-BAP1/3123E

Objet :

Accidents par faits
de guerre

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction. (S.B.C.)

Comme suite à votre lettre MT.G7.C4/427 du
25/8, je vous informe qu'aucun des agents figurant sur
les listes jointes, ne fait partie des effectifs de l'ar-
rondissement de Noisy.

LE CHIEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

Paris, le 25 juillet 1950

G7 - C4/424

2 annexes

Monsieur le Chef
d'Arrondissement de Traction à PARIS
VESOUL
NANCY
REIMS
METZ
STRASBOURG

Monsieur le Chef
d'Arrondissement du Matériel à NOISY-le-SEC
ROMILLY
MOHON
MONTIGNY
BISCHHEIM
MULHOUSE

Monsieur l'Ingénieur,
Chef des Ateliers à EPERNAY
BASSE-YUTZ

Pour me permettre de répondre à une demande des Services Financiers, je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser le plus tôt possible les états mod. FX-51 des accidents du travail résultant de sauts de machines ou de chutes provoqués en se rendant aux abris.

Ces accidents, étant considérés depuis quelque temps comme faits de guerre, sont à recouvrer directement du Fonds de Solidarité des Employeurs.

Ci-joint 2 listes d'accidents (annexes I et 2).

- En ce qui concerne l'annexe I, il y a lieu de nous adresser le dossier complet concernant ces accidents.
- Annexe 2: les pièces manquantes aux dossiers en possession du Fonds de Solidarité sont à nous adresser également.

Toutes ces pièces sont nécessaires pour obtenir le remboursement par le Fonds de Solidarité des Employeurs.

La dissolution de cet organisme pouvant intervenir dans un délai assez rapproché, je vous serais obligé de bien vouloir nous faire parvenir le plus rapidement possible les renseignements et pièces demandés.

P.le Chef de la Division du Service Général
du Matériel et de la Traction
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Personnel Rec. pour M.L.A

26.7.50

Rj

Rothel

EST - MATERIEL ET TRACTION

Débits passés à la Comptabilité Générale non encore recouverts du
Fonds de Solidarité des Employeurs

DOSSIERS NE FIGURANT PAS AU FICHER DU FONDS DE SOLIDARITE.

REGULARISATION A INTERVENIR :

Facture :	Dates :	Nom :	Prénoms :	Résidence :	Sommes :	Observations :
19.107	Octobre 44	CUBLA	Charles	EPINAL	1.637	
-d°-	-d°-	FLORENTIN	René	CONFLANS J.	1.241	
-d°-	-d°-	GRAMPEZ	Georges	EPINAL	1.131	
-d°-	-d°-	LAMERY	Désiré	NOISY-le-SEC	869	
-d°-	-d°-	MARQUELOT	André	REIMS	153	
-d°-	-d°-	THERREY	Maurice	LONGUEVILLE	1.457	
12.231	Décembre 45	DEMACON	Hubert	CHALONS	3.120	
-d°-	-d°-	HUBERT	Pierre	BLAINVILLE	15.457	
-d°-	-d°-	PICART	Marius	CHALONS	1.180	
4.077	Avril 46	FLICKENGE	Robert	NOGENT	11.473	
12.033	Décembre 47	GURLINGER	Maurice	AUDUN	32.657	

EST - MATERIEL ET TRACTION -

Débits passés à la Comptabilité Générale non encore recouverts du
Fonds de Solidarité des Employeurs

DOSSIERS INCOMPLETSREGULARISATION A INTERVENIR:

Duplicata des demandes de remboursement, déclarations d'accidents et
Certificats médicaux à adresser d'urgence au Fonds de Solidarité des
Employeurs.

Facture:	Dates	Nom	Prénoms	Résidence	Sommes	Observations
12.135	Décembre 48	HENRY	Alfred	NANCY D	11.720	Manque demande de remboursement avec détail
10.107	Octobre 44	SOUREL	Joseph	VAIRES D	940	- d° -
-d°-	-d°-	THIENVILLE	René	TROYES D	383	Manque pièces justi- ficatives (déclara- tion accident-certifi- cat médical), de- mande de rembourse ^{nt}
-d°-	-d°-	LAMY	Paul	REIMS D	1.313	-d°-
-d°-	-d°-	MEICHEL	Aloyse	ST DIE D	3.099	-d°-
6.073	Juin 45	WATELET	Georges	AUDUN D	669	-d°-
8.019	Août 45	-d°-	-d°-	-d°-	910	-d°-
8.324	-d°-	-d°-	-d°-	-d°-	1.074	-d°-
12.231	Décembre 45	HERMONET	Pierre	CHALONS D	2.198	-d°-
8.019	Août 45	PIEVESZ	Gaston	CHAUMONT D	460	Manque demande de remboursement avec détail

JT/

Noisy-le-Sec, le 18 août 1949

ML1-BAP1/01256

Objet :

Accidents par faits
de guerre

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction. (S.B.C.)

Comme suite à votre lettre MT.G7.C4 /791 D du
16 ct, je vous informe qu'aucun des agents figurant sur
la liste ci-jointe en retour ne fait partie des effectifs
de l'arrondissement de Noisy.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

1 annexe

PARIS, le 16 AOUT 1949

Monsieur le Chef d'Arrondissement de Traction
à PARIS REIMS
 VESOUL METZ
 NANCY STRASBOURG

Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel
à ROISY OYIGNY
 ROMILLY BISCHHEIM
 LONON MULHOUSE

M. l'Ingénieur, Chef des Ateliers d'EPERNAY
M. le chef de la subdivision des Approvisionnements

OBJET : Accidents par faits de guerre.

Afin de renseigner les Services Financiers, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître de toute urgence, si les accidentés dont les noms sont mentionnés à l'annexe jointe que vous voudrez bien me retourner, sont bien à l'effectif de votre Arrondissement.

Dans l'affirmative, il y aura lieu de me fournir tous les renseignements utiles sur ces affaires : prénom, grade, résidence, date de l'accident, répartition des sommes dispensées et éventuellement n° du dossier du Contentieux.

Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'accidentés par faits de guerre pour qui les frais et débours engagés par la S.N.C.F. à la suite de ces accidents ont fait l'objet d'une demande de remboursement soit directement auprès du Fonds de Solidarité des Employeurs, soit par l'intermédiaire du Service du Contentieux.

P: Le Chef de la Division
du Service Général,
du Matériel & et de la Traction
(Le Chef de la subdivision
de la Comptabilité,

Deluge

~~Personnel~~
17.8.49

Mary
W. Ham
Peignier
Conquerberg
Huis

GH/JB

Noisy-le-Sec, le 24 Février 1949

MLL-BAP-11/0372

OBJET

-:-

Accidents par faits
de guerre

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction (Division G - SBC)

Comme suite à votre lettre MT.G7.C4/215D du 21 ct,
je vous informe qu'aucun des agents figurant sur la liste
ci-jointe en retour ne fait partie des effectifs de l'
Arrondissement de Noisy.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : Richard

SNCF-EST

PARIS, le 21 février 1949

n° MT.G7.C4/ 215^D

1 annexe

Monsieur le Chef d'Arrondissement de Traction
à PARIS REIMS
VESOUL METZ
NANCY STRASBOURG

Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel
à NOISY MONTEIGNY
ROVILLY BISCHHEIM
MOULIN MULHOUSE

M. l'Ingénieur, Chef des Ateliers d'EPHRAÏM
M. le Chef de la Subdivision des Approvisionnements

*Personnel
22.2.49
7*

OBJET : Accidents par faits de guerre

Afin de renseigner les Services Financiers, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître de toute urgence, si les accidents dont les noms sont mentionnés à l'annexe jointe que vous voudrez bien me retourner, sont bien à l'effectif de votre Arrondissement.

Dans l'affirmative, il y aura lieu de me fournir tous les renseignements utiles sur ces affaires : prénom, grade, résidence, date de l'accident, répartition des sommes dispensées et éventuellement n° du dossier du Contentieux.

Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'accidentés par faits de guerre pour qui les frais et débours engagés par la S.N.C.F. à la suite de ces accidents ont fait l'objet d'une demande de remboursement soit directement auprès du Fonds de Solidarité des Employeurs, soit par l'intermédiaire du Service du Contentieux.

P. Le Chef de la Division
du Service Général
du Matériel et de la Traction,
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité.

Signé: Roux.

retransmis le 22/2/49

JT/JB

Noisy-le-Sec, le 8 Décembre 1948

L1-BAP-11/7776

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la
Traction (Division G - SBC)

Comme suite à votre lettre G7 C4 n° 1297 D du 3.12.48
je vous informe que tous les états mod. PX51 concernant des ac-
cidents survenus à des agents par le fait des armées américaine
et britannique, vous ont été transmis.

P: Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau,

Signé : DUPRÉ

SNCF - EST

PARIS, le 3-12-1948

NO MT 07 C4 - 1297 D

Monsieur le Chef de l'arrondissement
de Traction
à PARIS
VESOUL
NANCY
REIMS
METZ
STRASBOURG

m. G. H. 3
Interneur d'arrondissement
6.12.48

Monsieur le Chef d'arrondissement
du Matériel
à NOISY
ROMILLY
MOHON
MONTIGNEY
BISCHHEIM
MULHOUSE

Monsieur l'Ingénieur, Chef des Ateliers
d'ESPENAY

Monsieur le Chef de la Subdivision
des Approvisionnements

Pour nous permettre de répondre à une demande des
Services Financiers, je vous serais obligé de vouloir bien
me faire connaître de toute urgence, si tous les états
mod. PX51 concernant des accidents survenus à des agents
par le fait des armées américaine et britannique nous ont
bien été transmis. Dans la négative, il y aurait lieu de
nous signaler les cas restant en litige en nous précisant
les raisons du retard apporté à leur solution.

JT/
MLA-BAP.11/

P. Le Chef de la Division
du Service Général
du Matériel et de la Traction,
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité,

M. le CSMT - 2^e G. (SBC)

Comme suite à v/ lettre G7. C4
no 1297 D du 3.12.48, je vous informe que
tous les états mod. PX51 concernant des accidents survenus
à des agents par le fait des armées américaine et britannique,
vous ont été transmis.

Rouy

fact
12.12
100

JT/

ML1.BAP-11/7574

Noisy-le-Sec, le 12 Novembre 1948

Objet :

Accident de travail
par suite faits de guerre

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction - Division G. (SBC).

Comme suite à votre lettre G. C4 n° 1195 D du 2.11.48,
je vous informe que tous les états modèle PX 51 concernant les
accidents du travail résultant de faits de guerre, vous ont été
transmis.

D'autre part, aucun des agents figurant sur la lettre
précitée ne fait partie des effectifs de mon Arrondissement.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

Monsieur le Chef d'Arrondissement
de Traction à PARIS
VESOUL
NANCY
REIMS
METZ
STRASBOURG

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel à NOISY
ROMILLY
MOHON
MONTIGNY
BISCHHEIM
MULHOUSE

Monsieur l'Ingénieur, Chef des Ateliers
d'EPERNAY

Monsieur le Chef de la Subdivision des
Approvisionnements

pour nous permettre de répondre à une demande
des Services Financiers, je vous serais obligé de vouloir
bien me faire connaître le plus tôt possible si tous les
états mod. PX 51 concernant les accidents du travail ré-
sultant de faits de guerre ou provoqués par actes de sa-
botage nous ont bien été transmis. Dans la négative, il
y aurait lieu de nous signaler les cas restant en litige
et la date probable du règlement.

D'autre part, vous voudrez bien me faire connaître
si les accidentés ci-après sont à l'effectif d'un éta-
blissement de votre Arrondissement, savoir :

- MATERNE, Jean, accidenté à LEROUVILLE, agent du Service VB (affaire suivie par TRA 3)
- RAVIGNON, Roger, manoeuvre à MOHON
- ANDRE, René, aide-ajusteur à EPINAL
- GUARY, Robert,
- PECH, Joseph, accidenté à GUIGNICOURT
- BOULARD, Bernard, de BARONCOURT
- SCHMITT - inconnu -
- BURHLEU, Robert
- HUGOT, de REIMS

Dans l'affirmative, il y aura lieu de me fournir
tous renseignements sur ces affaires et de m'indiquer en
particulier, les sommes réclamées soit directement au
Fonds de Solidarité, soit par l'intermédiaire du Service
du Contentieux; pour ce dernier cas, le n° du dossier
donné par ce Service sera à mentionner.

P. Le Chef de la Division
du Service Général
du Matériel et de la Traction
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité,

Kony

17. G.H.C.
b (A)

Personnel

3-11-48

B

(A)

Es. voir dossier de
Néant

Comme suite à votre lettre G7 C4 n° 1195 D du 2-11-48
à vos inform que tous les états mod. PX 51 concernant
les A.T. résultant de faits de guerre nous ont été transmis.
D'autre part, aucun des agents figurant sur la liste
jointe ne fait partie de l'effectif de mon Arrondissement.

Accidents H S par faits de guerre.

Recours contre tiers

- Dossiers concernant la S.N.C.F., conservés par le Contentieux.

- Dossiers accidents classés au dossier unique de l'agent.

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade-Résidence</u>	<u>Date de l'accident</u>	
PINGOURDUX, Maurice	O PE AT NOIS	19-4-44	retourné par le 8^e du Contentieux
BERNARDIN, Roger	O MTE AT NOIS	20-8-44	id.
HENRY, Paul	ELP AT NOIS	19-4-44	id.
LIEDOT, Jean-Baptiste	O PE AT NOIS	19-4-44	Retraité retourné le 22-7-46 par SC
BAILET, Gaston	O AJ AT NOIS	19-4-44	retourné le 22-7-46 par SC
GOULON, Paul	FEC EN OURC	19-4-44	retourné le 22-7-46 par SC
LEBLANC, René	AIO PE EN OURC	19-4-44	retourné par le 8^e du Contentieux
VERT, Jules	SOBRMV AT NOIS	19-4-44	AIOCRMCO DU 1-3-45
HERVE, Valentin	SURO AT NOIS	19-4-44	id.
MARTIN, Marie	AIO MTE AT NOIS	19-8-44	retourné le 22-7-46 par SC OMTE du 1-4-45
SCUVY, Victor	O MEN AT NOIS	19-4-44	retourné par le Service du Contentieux
PASQUIS, Pierre	CBROL AT NOIS	19-4-44	retourné par le 8^e du Contentieux le 22-7-46

LISTE des dossiers Accident H.S avec recours contre tiers retournés
par le Service du Contentieux.

Les victimes de ces accidents survenus par fait de guerre ne peuvent bénéficier que des dispositions de la loi du 20 Mai 1946 qui remet en vigueur la loi du 24 Juin 1919, elles devront s'adresser personnellement, par simple lettre, à la Préfecture de leur domicile, pour obtenir le bénéfice de la loi du 26 Juillet 1941.

---:---:---:---:---:---:---:---

AUBRY	Julien	OAJ	AT NOISY	Décédé
BAILET	Gaston	OAJ	AT NOISY	avisé par B ^u P ^{er}
BUTEAU	Gaston	AIOMTE	EN LA VARENNE	décédé
DOLBERT	André	OCHAUCT	EN OURCQ	décédé
GOULON	Paul	FEC	EN OURCQ	avisé par OURCQ
GUERLOT	Edmond	OPE	EN LA VARENNE	avisé J ^u de Cal le 17-7-45 voir correspondance
LIEDOT	Jean-Baptiste	OPE	AT NOISY	avisé par lettre le 26-7-45 Retraité
MARTIN	Marie	AIOMTE	AT NOISY	avisé par B ^u du P ^{er}
NOEL	Paul	OAJ	AT NOISY	décédé
PASQUIS	Pierre	CBDD	AT NOISY	avisé par lettre le 26-7-46
POULLAIN	Ernest	AIOSRFR	AT NOISY	décédé
RENAULT	Joseph	AIOAJ	EN LA VARENNE	décédé
VERGEAT	Jean	OFRBL	AT NOISY	décédé
WALTER	Jean	OAJ	AT NOISY	décédé
HUET	René	OSELL	AT. NOISY	avisé par personnel

Paris, le

20 SEPT 1946

Réf. à rappeler : A²

Monsieur le Chef du 1er Arrondt
du Matériel
à NOISY-le-SEC
(Région de l'Est)

near 4.3.46
- p.j. -

En réponse à votre lettre n° 5 RB/19 du 11 janvier 1946, j'ai l'honneur de vous faire connaître que jusqu'à ce jour, aucune prestation n'a été dispensée par la Caisse de Prévoyance à la suite des accidents hors service survenus à MM.

- Sous suite*
- ~~HENRION~~, Léon, Mle 10.10.389 - Menuisier aux ateliers de Noisy-le-Sec,
 - ~~MAILLARD~~, Gilbert, Mle 22.02.549 - Attaché groupe V à l'essai aux ateliers de Noisy-le-Sec.

En ce qui concerne MM.

- terminé*
- ~~CAILLIEZ~~, Maurice, Mle 95.00.245, Employé aux ateliers de Noisy-le-Sec,
 - Sous suite*
 - ~~POUYET~~, Raymond, Mle 12.14.240, Ajusteur-monteur Entretien de La Varenne,
 - terminé*
 - ~~VALENTIN~~, Roger, Mle 97.13.599, sous-chef de brigade d'ouvriers - Entretien de l'Ourcq

vous trouverez ci-joint le montant des prestations dispensées par la Caisse de Prévoyance à la suite de ces accidents.

FG

5.9.46

E. le Directeur de la Caisse
L'Inspecteur

Signé : MICHEL

JP/PB.2.29.86

Paris, le 2 ~~août~~ ^{SEPT.} 1946



Réf. à rappeler : A²

FG
9.9.46

Monsieur le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel
à NOISY-le-SEC
(Région de l'Est)

- p.j. -

En réponse à votre lettre n° 5 RB/19 du 11 janvier 1946, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le montant des prestations dispensées jusqu'à ce jour par la Caisse de Prévoyance à la suite des accidents survenus le 19 avril 1944 à MM.

- CAILLIEZ, Maurice, Mle 95.00.245 - Employé aux Ateliers de Noisy-le-Sec,
- POUYET, Raymond, Mle 12.14.240, Ajusteur-monteur Entretien de La Varenne
- VALENTIN, Roger, Mle 97.13.599, sous-chef de brigade d'ouvriers - Entretien de l'Ourcq

s'élève à la somme de 3.496 fr.

Vous trouverez ci-joint en double exemplaire le relevé de ces prestations.

Si ultérieurement nous recevions de nouvelles demandes de remboursement à la suite de ces accidents nous ne manquerions pas de vous en aviser.

Conformément à la lettre F² Liq. N° 287 du Chef des Subdivisions de la Comptabilité Générale, nous débiterons de ces frais par facture de fin de mois le Service du Matériel et de la Traction de la Région de l'Est à Paris, à charge par lui de récupérer cette somme sur la Comptabilité Générale (Bureau des Comptes Divers).

P. le Directeur de la Caisse

L'Inspecteur



JP/MD.2.I3.26.

Paris, le 15 février 1946

Réf. à rappeler A ²

Monsieur le Chef
du 1er Arrondissement
du Matériel
NOISY LE SEC.
Région de l'Est

En réponse à votre lettre n° 5 RB/19
du 11 janvier 1946, relative aux accidents par
faits de guerre survenus le 19 avril 1944 à M.M.
- CAILLIEZ, Maurice, Mle 95.00.245, Employé aux
Ateliers de NOISY.
- HENRION, Léon, Mle 10.10.389, Menuisier aux
Ateliers de NOISY.
- MAILLARD, Gilbert, Mle 22.02.546, Attaché
GR.V. aux Ateliers de NOISY.
- POUYET, Raymond, Mle 12.14.240, Ajusteur aux
Ateliers de NOISY.
- VALENTIN, Roger, Mle 97.13.599, Sous-Chef de
Brigade d'ouvriers, Entretien de l'OURCQ,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je ne suis pas encore en mesure de vous indi-
quer le montant des prestations dispensées par
la Caisse de Prévoyance.

J'ai effectué plusieurs démarches auprès
de l'Administration de l'Assistance Publique afin
d'obtenir les mémoires afférents à ces hospitali-
sations et je n'ai pu, jusqu'à présent, obtenir
ces pièces.

Dès que cela me sera possible, je ne
manquerai pas de vous faire parvenir les rensei-
gnements qui vous sont nécessaires.

GAP
20/2/46
B

LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
L'Inspecteur Principal

Noisy-le-Sec, le 3 Janvier 1946

MLL.BAF 10/16Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité

Suite à votre lettre MT G7 C4, N°1309 du 21.12.46.

Ci-joints états PX 51 demandés.

Les dossiers d'accidents concernant l'employé principal CAILLIEZ, Maurice, des Ateliers de Noisy, et le sous-chef de brigade d'ouvriers VALENTIN, Roger, de l'Entretien de l'OURCQ, décédé le 31.10.44 (décès non consécutif à sa blessure HS) ont été transmis au Service du Contentieux le 12.9.46. Nous n'avons pas connaissance des numéros sous lesquels ce Service traite ces deux affaires.

Le dossier accident N° 19.506 GL - Bureau AR, du sous-chef de brigade d'ouvriers POUYET, Raymond, nous a été retourné par le Service du Contentieux, les lois en vigueur sur les accidents hors service par faits de guerre ne permettent à la SNCF que de récupérer les frais médicaux qui de cette affaire sont inférieurs à 500 francs et ne justifient pas en raison de leur modicité, une intervention auprès de l'Autorité Préfectorale compétente.

Ces trois accidents sont consécutifs au bombardement aérien du 18-19 avril 1944 de Noisy-le-Sec.

Président du 1^{er} Arrondissement
du Contentieux
En Chef de Bureau

Stane. Richard

P. Enlève
N° 4225

Paris, le 21 Décembre 1946

S.N.C.F.
MT/E.
Comptabilité

MT G⁷C⁴ N° 1309

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel
à NOISY

La Caisse de Prévoyance nous débite du montant des prestations dispensées à la suite d'accidents survenus le 19.4.1944 à Messieurs :

CAILLIEZ Maurice - EM aux Ateliers de NOISY

POUYET Raymond - ajusteur à l'entretien de LA VARENNE

VALENTIN Roger - S.C.B.O. à l'Entretien de l'OURCQ

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser les PX 5I des intéressés qui ne nous sont pas parvenus et me faire connaître la suite donnée à ces accidents.

Il y a lieu de me préciser le nom des tiers responsables ainsi que le numéro des dossiers, si ces affaires ont été transmises au Service du Contentieux.

P.le Chef de la Division du Service Général
du Matériel et de la Traction

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

FG - M. Daubrey

24.12.46

→

Allety

RE

Noisy-le-Sec, le 11 Janvier 1946

N° 5 RB/19

Accidents H.S.
par faits de guerre.

Monsieur le Directeur de la Caisse
de Prévoyance,

Je vous serais très obligé de vouloir bien me faire
savoir quelles suites ont été données à mes lettres N° 97-98
102-106 RB/19 du 21 Juin 1945, et à ma lettre N° 119 RB/19
du 13 Juillet 1945, concernant:

CAILLIEZ, Maurice, Employé	Ateliers de Noisy
HENRION, Léon, Menuisier	- d° -
MAILLARD, Gilbert, Attaché GR V	- d° -
POUYET, Raymond, Ajusteur	- d° -
VALENTIN, Roger, Sous-Chef de Brigade d'ouvriers, Entretien de l'OURCQ	

Le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel,

Signé: Richard